

## COMITÉ EXÉCUTIF

### PROCÈS-VERBAL

14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 17 octobre 2023, salle D-335, à 20 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

#### PRÉSENCES

M. François Dornier  
M. Raymond Lacroix  
M. Pierre-Luc Michaud  
M. Michel Pineault  
M. Kurt Vignola

#### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

#### 23-14.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

#### 23-14.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

#### 23-14.03 PROCÈS-VERBAL DE LA 13<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-13 du 10 octobre 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, fait un retour sur les adoptions effectuées par courriel en date du 10 octobre 2023.

- **Point CE23-13.03** – Adoption des procès-verbaux des 11e et 12e rencontres du comité exécutif ;

##### CE23-11\_22 AOÛT 2023

- ✓ PROPOSÉ par Kurt Vignola et APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud.

##### CE23-12\_EXTRA\_7 SEPTEMBRE 2023

- ✓ PROPOSÉ par Kurt Vignola et APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud.

- **Point 23-13.04** – Copibec – Autorisation de signature – Entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements de niveau collégial 2022-2025
  - ✓ PROPOSÉ par Raymond Lacroix et APPUYÉ par Kurt Vignola.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

#### **23-14.04 APPROBATION DES DIPLÔMES AEC ET DEC : POUR ADOPTION**

---

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue

**CONSIDÉRANT** les lois et règlements en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

#### **23-14.05 VARIA**

---

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

#### **23-14.06 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 21 h 15.

---

Le président  
(M. François Dornier)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)